



Autorité Administrative Indépendante



UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

CADRE GENERAL DE LA MESURE D'AUDIENCE NATIONALE

I/ METHODOLOGIE ET PERIMETRE

1. **Population à couvrir** : Personnes âgées de 15 ans et plus résidant en Côte d'ivoire
2. **Périodicité** : recueil mensuel, synthèse mensuelle et trimestrielle.
3. **Villes couvertes** :
 - Abidjan
 - San Pedro
 - Daloa
 - Korhogo
 - Bouaké
 - Abengourou
4. **Mode de Recueil** :
 - a. Face à face sur tablette, à domicile,
 - b. 1 seule personne par foyer interrogée
5. **Durée et nature du recueil** :
 - a. 3 semaines par mois
 - b. Equi-répartition des interviews par jour nommé du lundi au dimanche
6. **Méthode des quotas sur critères socio-démographiques suivants** :

Pour garantir la représentativité de l'échantillon en termes socio-démographiques, globalement et au quotidien.

 - Sexe X Age
 - Sexe X Niveau d'étude
 - Sexe X Activité professionnelle
7. **Qualité du recueil** : afin de garantir la bonne représentativité de l'échantillon, il est indispensable d'avoir une bonne dispersion géographique au sein des villes étudiées >> ***préciser le nombre de points de chute par ville et les modalités de dispersion des interviews***

8. Taille de l'échantillon :

Nous avons fixé à 400 interviews le seuil en dessous duquel il ne fallait pas descendre pour obtenir des résultats d'audience robustes pour un critère

Ainsi pour couvrir 5 critères (sexe, âge, catégorie socio-professionnelle, niveau d'instruction, niveau de revenu) nous avons besoin de 2000 interviews minimum (400 personnes X 5 critères) -

Par ailleurs, nous souhaitons que la mesure d'audience soit produite sur un bloc constitué d'Abidjan (2000 interviews) et sur un autre bloc constitué des 5 villes principales du pays (BOUAKE, SAN PEDRO, DALOA, KORHOGO et ABENGOUROU) (2000 interviews) avec des résultats permettant des analyses sur les 2 blocs et également bien sûr, sur la somme des 2.

Néanmoins pour tenir compte de la différence importante de taille des villes étudiées et garantir une bonne représentativité des 4 villes de province les plus importantes, nous souhaitons augmenter la taille des échantillons sur BOUAKE (+200 Interviews soit au total 600) sur SANPEDRO (+ 100 interviews soit au total 500), sur KORHOGO (+ 100 interviews soit au total 500) et DALOA (+ 100 interviews soit au total 500)

Au total nous aurons donc un échantillon de 4500 interviews chaque mois.

Abidjan: 2000
Bouaké: 600
San Pedro: 500
Daloa: 500
Korhogo: 500
Abengourou: 400

9. Délai de livraison des résultats après la fin de la période d'interrogation :

A préciser par le prestataire

10. Données de cadrage utilisées :

Préciser sur quelle(s) (étude(s) statistique(s) le prestataire s'appuiera pour déterminer la représentativité des résultats (RGPH...)

11. Médias étudiés : Radio, TV

12. Contenu du questionnaire : (A finaliser et valider par le GIE et la HACA)

- a. Questions d'introduction : notoriété assistée des stations de radio et des chaînes de TV (contrairement à l'audimétrie qui ne pose aucune question de notoriété, les études déclaratives nécessitent au moins une question de notoriété assistée à partir d'une liste de chaînes) même si ce critère ne figurera pas forcément dans les critères publiés
- b. Questions d'introduction : Audience dernière période (audience période en cours autre que la veille)
- c. Question principale d'audience : Audience de la veille
- d. Question marketing: Composition et équipement du foyer
- e. Question marketing: Caractéristiques socio démographiques
- f. Question marketing: Fréquentation internet
- g. Question marketing: Habitudes d'écoute Radio, TV, internet

13. Durée moyenne du questionnaire : Environ 30'

14. Indicateurs à produire dans les rapports de mesure d'audience :

- a. Audience Cumulée : nombre ou pourcentage de personnes différentes ayant regardé une chaîne de télévision ou une station de radio au cours d'une période donnée quelle que soit la durée de leur écoute.
 - b. Part d'audience : part que représente la durée d'écoute d'une chaîne (station) dans la durée d'écoute totale du média télévision (radio). La somme des parts d'audience de l'ensemble des chaînes (stations) est égale à 100 %.
 - c. DEI/DEA : moyenne du temps passé à l'écoute des programmes diffusés par les chaînes de télévision par l'ensemble des individus (DEI) ou des téléspectateurs (DEA) du support étudié.
 - d. ¼h moyen : Nombre (ou proportion) de personnes présentes en moyenne à l'écoute d'un support (chaîne ou station) durant un quart d'heure au cours d'une période considérée (tranche horaire, journée...).
- Le quart d'heure moyen est aussi appelé Audience moyenne

15. Contrôle qualité (contrôle de l'intégrité) :

A préciser par le prestataire :

- a. Détailler le processus de contrôle qualité
- b. Nombre et nature des agents sur le terrain (contrôleurs, superviseurs enquêteurs)

16. Livrables >> contenu des rapports globaux mensuels et trimestriels :

A préciser par le prestataire

17. Outil d'analyse de l'audience :

Le prestataire retenu sera responsable du choix et de la mise en œuvre (intégration des données, fonctionnalités, prix.) d'un logiciel unique d'analyse des données. **Modalités à préciser par le prestataire**

18. Passage à l'audimétrie : A préciser par le prestataire

- a. Comment pourrait se faire le passage à un système de mesure automatique (audimétrie) : selon quel timing, quelle taille d'échantillon idéale pour un pays comme la Côte d'Ivoire, quelle première estimation de coût ?
- b. Doit-on avoir une cohabitation temporaire avec l'étude face à face ou passer d'une étude à l'autre sans cohabitation ?

III/ ORGANISATION DU PRESTATAIRE POUR LA MESURE DE L'AUDIENCE

Le prestataire retenu devra avoir une totale indépendance par rapport aux médias qui font l'objet de la mesure de l'audience nationale

Le prestataire retenu devra avoir une assise internationale et avoir déjà mis en œuvre des études de mesure de l'audience en Afrique francophone.

Le prestataire retenu pour la mesure de l'audience nationale devra s'appuyer sur une filiale ivoirienne qui devra mettre en place une organisation respectant les statuts (interne /externe) tels que proposés ci-dessous.

Compte tenu de l'importance stratégique de la mesure de l'audience nationale, tout prestataire proposant de s'appuyer sur un sous-traitant ne sera pas retenu.

	Nombre	Lieu de travail	Statut souhaité
• Direction	?	bureau	interne*
• Contrôle qualité	?	bureau	interne*
• Supervision terrain	?	terrain	interne*
• Contrôles terrain	?	terrain	interne*
• Enquêteurs	?	terrain	externe

• *Interne = employés ou personnes physiques agissant en tant que prestataires exclusifs de la société ivoirienne créée par le prestataire retenu.*

• *Externe = personnes physiques agissant en tant que prestataires/vacataires pour des périodes ponctuelles*

A préciser par le prestataire

- a. Préciser dans le tableau ci-dessus, le nombre de personnes qui travailleront pour la filiale ivoirienne et confirmer le respect des statuts souhaités
- b. Détailler le rôle de chacun des intervenants et la répartition des tâches entre la filiale ivoirienne et la maison-mère
- c. Garantir que les résultats contrôlés au niveau local ne soient pas modifiables (lecture seule au niveau local)